

KÉVIN DEMANGECLAUDE (CGET – ONPV)

Le programme de réussite éducative (PRE)

Nés de la loi de programmation pour la cohésion sociale de 2005, les projets locaux de réussite éducative (PRE) sont mis en place autour d'équipe(s) pluridisciplinaire(s) de soutien (EPS), au bénéfice d'enfants dont les difficultés ont été préalablement repérées, le plus souvent par des professeurs. Ils visent à surmonter les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires auxquels font face les enfants issus des territoires de la politique de la ville et à réduire les écarts de réussite

à toutes les étapes du parcours scolaire avec le reste du territoire. Par une approche globale et un accompagnement personnalisé, en liaison avec les familles, ils s'adressent à des enfants ou adolescents de la maternelle jusqu'au terme de la scolarité obligatoire. Actuellement, plus de 520 PRE sont déployés sur le territoire national et constituent la priorité financière de la politique de la ville (77,3 millions d'euros en loi de finances initiale 2016)¹.

Un dispositif majoritairement piloté à l'échelle communale et intégré aux contrats de ville

Bien que la réforme de la politique de la ville de 2014 ait modifié l'échelle de pilotage des contrats de ville (désormais intercommunale), 59 % des PRE restent pilotés à l'échelle communale. Ceci dit, près de 80 % prennent en compte la nouvelle carte des quartiers prioritaires (20 % intervenant à l'échelle des anciennes Zus ou sur l'ensemble du territoire communal). Particulièrement intégrés aux contrats de ville, plus des trois quarts des PRE constituent le principal dispositif de leur volet éducatif.

Les PRE couvrent près de 600 communes rassemblant 95 % de la population en politique de la ville. Les écoles primaires (élémentaires et maternelles), cibles originelles du dispositif, constituent plus de 80 % de plus de 8800 établissements scolaires couverts (**tableau 1**). La convergence du dispositif avec l'Education prioritaire est renforcée: la moitié des collèges bénéficiant d'un PRE sont des têtes de réseaux d'éducation prioritaire.

Une action qui s'inscrit dans des dynamiques partenariales fortes

Cofinancés à hauteur de 98 millions d'euros pour l'année civile 2015 (essentiellement par le CGET et les communes), le budget moyen par PRE est d'environ 200 000 €. Ils s'appuient sur un partenariat institutionnel et associatif large, stratégique comme opérationnel, rassemblant collectivités, Education nationale et de nombreux acteurs locaux. 99 % des PRE intègrent à leur pilotage l'Education nationale (surtout des chefs d'établissements), 85 % les Conseils départementaux, 76 % les délégués du Préfet, 67 % les direc-

tions départementales de la cohésion sociale, 64 % les caisses d'allocations familiales ou encore 42 % des associations d'éducation populaire (**tableau 2**). Ce partenariat stratégique est doublé d'un partenariat opérationnel, rassemblant l'Education nationale (98 % des PRE, surtout le corps enseignant), des structures de soins (76 % des PRE) ou d'aide sociale à l'enfance (73 % des PRE), des associations (70 % des PRE) ou encore la prévention spécialisée (67 % des PRE).

Le traitement individuel des bénéficiaires au cœur du dispositif

Près de 92 000 enfants ont bénéficié des PRE sur l'année scolaire 2015-2016, nombre en baisse depuis quelques années (**tableau 3**), du fait du resserrement de la nouvelle géographie prioritaire et du recentrage des PRE sur l'individualisation des parcours (un enfant suivi par un référent), dont le taux est passé de 51 à 80 % en 5 ans. Ces parcours «sur-mesure»

(actions scolaires, familiales, socio-sanitaires) durent le plus souvent de 7 à 18 mois. La moitié des bénéficiaires ont de 6 à 10 ans (un tiers de 11 à 16 ans et 14 % de 2 à 5 ans), et sont souvent des garçons (57 %). Plus de 70 % sont orientés vers le dispositif par l'Education nationale, en constante augmentation depuis le lancement du dispositif.

1. Les PRE font l'objet d'enquêtes annuelles et nationales de suivi depuis 2007, conduites par l'Acse puis le CGET et dont l'édition 2016 (sur l'année scolaire 2015-2016) a été publiée en novembre 2016. Les données présentées ici sont issues de cette enquête. <http://www.cget.gouv.fr/actualites/pres-de-92-000-enfants-accompagnes-en-2015-2016>.

Tableau 1**Répartition des établissements bénéficiant d'un PRE en 2015-2016**

	Lycées	Collèges	Ecoles élémentaires	Ecoles maternelles	Total
Nombre d'établissements	310	1 420	3 800	3 300	8 800
Nombre moyen par PRE	0,7	2,8	7,5	6,6	17,7
Répartition	4%	16%	43%	37%	100%

Source : enquête de suivi 2016 du CGET, sur l'activité des PRE durant l'année scolaire 2015-2016.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Traitements : CGET-ONPV.

Note de lecture : en 2015-2016, 43% des établissements couverts par un PRE étaient des écoles élémentaires.

Tableau 2**Partenaires institutionnels et associatifs des PRE au sein des comités de pilotage en 2015-2016 (en %)**

	Oui	Non
Education nationale	99	1
Conseil départemental	85	15
Délégué du préfet	76	24
DDCS/DDCSPP (cohésion sociale)	67	33
Caf	64	36
Associations d'éducation (populaire)	42	58
Associations médicosociales	31	69
EPCI	23	77
DDCS/DDCSPP (jeunesse)	21	79
PJJ	14	86

Source : enquête de suivi 2016 du CGET, sur l'activité des PRE durant l'année scolaire 2015-2016.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Traitements : CGET-ONPV.

Note de lecture : en 2015-2016, l'Education nationale était représentée dans 99% des instances de pilotage des PRE.

Tableau 3**Evolution des principaux indicateurs depuis 2011**

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Nombre de PRE	506	506	505	502	493	504
Nombre total de bénéficiaires	122100	114700	128300	116600	104300	91800
Taux d'individualisation	51%	62%	62%	71%	79%	80%
Part des bénéficiaires repérés par l'Education nationale	63%	67%	66%	68%	67%	70%

Source : enquêtes annuelles de suivi menées entre 2011 et 2016 par l'Acse puis le CGET, sur l'activité des PRE durant l'année scolaire.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Traitement : CGET-ONPV

Note de lecture : entre 2011 et 2016, le taux d'individualisation des parcours des bénéficiaires est passé de 51 à 80%.